Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Ecole Maternelle du Centre
- **Extension de l'établissement**
- **Approbation du nouveau plan de financement**

Par délibération n° 7 en date du 30 novembre 2007, le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation relatif à **l'extension de l'école maternelle du Centre.**

Au cours de cette délibération, le conseil municipal a pris acte de la nécessité de rechercher des financements pour l'opération.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le Conseil Général, dans un courrier en date du 18 décembre 2007, a fait savoir à la Commune que dans le cadre du Contrat d'Aides aux Communes 2008-2010, une dotation de **329 822 €** était acquise à la collectivité.

Le Maire propose au conseil d'affecter la totalité de cette subvention au projet d'extension de l'école maternelle du Centre.

Par ailleurs, par courrier en date du 16 janvier 2008, dans le cadre de la réserve parlementaire, Mme Anne-Marie PAYET, Sénatrice, a fait part à la commune de sa décision de lui octroyer une subvention de **100 000 €** au titre des travaux divers d'intérêt local.

Le Maire propose également au conseil municipal d'affecter cette subvention à l'opération d'extension de l'école.

Le nouveau plan de financement est en conséquence le suivant :

Coût de l'opération : **961 195.91 € TTC**

Dont :

. Travaux	860 235.36 €
. Maîtrise d'œuvre	73 150.00 €
. Relevés topos	3 613.05 €
. Contrôle technique	14 973.00 €
. Diagnostic termite	210.00 €
. CSPS	4 014.00 €
. Etude de sol	5 000.00 €

Plan de financement :

• Etat – T.D.I.L.	100 000.00 €
• Conseil Général – PID	57 526.60 €
• Conseil Général – CAC 2008-2010	329 822.00 €
• Commune	398 546.25 €
TVA à charge communale	75 301.06 €

Le conseil municipal est invité à :

⇨ Approuver le plan de financement proposé

⇨ Le cas échéant, autoriser le Maire et en son absence le 1er Adjoint, à solliciter des instances concernées l'attribution des fonds correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

▪ Approuve le plan de financement de l'opération **« Extension de l'école maternelle du Centre »** tel que ci-dessus visé

▪ Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à solliciter des instances concernées l'attribution des fonds correspondants, dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS